

Banque Fédérale

(SOCIÉTÉ ANONYME)

Bâle . Berne . La Chaux-de-Fonds
St-Gall . Vevey . Zurich . Lausanne

M O L A R D

Téléph. 492 00

GENÈVE

*Traite toutes opérations de Banque
aux meilleures conditions*



*Conseils sur placements financiers
et toutes les questions concernant
le trafic international
des paiements*

Sommaire du Bulletin

T. LXXIII, N° 482

OCTOBRE 1942

Comité international. — Le Comité international et la guerre, 795. — Appel du Comité international pour 1942 (*hors-texte*) 795. — Communiqués du Comité international : exposition du Comité international, 795 ; collecte de prothèses dentaires, 795 ; représailles à l'égard des prisonniers de guerre, 796. — Liste des principaux articles consacrés au Comité international et à l'Agence des prisonniers de guerre, 796.

Ligue. — Bulletin de la Ligue, 798.

Allemagne. — Une visite aux magasins-entrepôts de la Croix-Rouge allemande à Babelsberg-Ufastadt (Berlin), 799. — Revue de la Croix-Rouge allemande, 801.

Australie. — Règlement australien sur les prisonniers de guerre, 802.

France. — Protection de l'emblème de la Croix-Rouge, 802.

Grande-Bretagne. — Protection de l'emblème de la Croix-Rouge, 802. — Emploi du signe de la Croix-Rouge sur les hôpitaux civils, 802.

La Revue internationale de la Croix-Rouge, Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge, paraît à la fin de chaque mois.

Rédaction: M. Etienne Clouzot, M. Henri Reverdin, membres du secrétariat du Comité international de la Croix-Rouge.

Prix, franco, un an : Fr. 20.— Le numéro : Fr. 2.—
En vente au Comité international.